

Annexe I - Tableau des signataires autorisés

*****RAPPELS*****

- Avant de signer un contrat pour et au nom de l’UQAC, il faut s’assurer que les processus de validation juridique (art. 2.2) et d’autorisation (art. 2.3) ont été respectés. Si c’est le cas, le présent tableau indique les personnes autorisées à signer en fonction du type de contrat et de la valeur totale du contrat;
- En principe, **il faut un signataire par contrat**, à moins qu’il n’en soit prévu autrement dans la colonne *Remarques*;
- Les **crochets** indiquent les signataires autorisés;
- Les cases surlignées en gris représentent les signataires que l’on doit privilégier.

* Dans la mesure où le contrat relève de sa sphère d'activité ou de son unité budgétaire

TYPES DE CONTRAT	SIGNATAIRES AUTORISÉS				
CONTRATS LIÉS À LA RECHERCHE, L'ENSEIGNEMENT OU LA FORMATION (ART. 1.5.1(1))	Personne rectrice	Personne vice-rectrice	Personne cadre*	Autres signataires autorisés	Remarques
Demandes de subventions (Fondation canadienne pour l'Innovation (FCI), Organismes subventionnaires fédéraux (CRSH, CRSNG, IRSC), Organismes subventionnaires provinciaux (FRQ-NT, FRQ-SC), etc.)	√	√	√	Personne agente de recherche	- Vérifier les exigences propres à chaque organisme subventionnaire
Contrats de recherche					
0 à 50 000 \$	√	√	√		- la personne ou les personnes chercheuses concernées doivent également intervenir au contrat ou signer un engagement de la personne chercheure
50 001 \$ à 150 000 \$	√	√	√		- la personne ou les personnes chercheuses concernées doivent également intervenir au contrat ou signer un engagement de la personne chercheure
150 001 \$ à plus	√	√			- la personne ou les personnes chercheuses concernées doivent également intervenir au contrat ou signer un engagement de la personne chercheure
Ententes de confidentialité (qui engagent l'Université)	√	√	√		- la personne ou les personnes chercheuses concernées doivent également intervenir au contrat ou signer un engagement de la personne chercheure - Les autres personnes impliquées peuvent avoir à intervenir au contrat ou à signer un engagement
Contrats de transfert de matériel (MTA)	√	√	√		- la personne ou les personnes chercheuses concernées doivent également intervenir au contrat ou signer un engagement de la personne chercheure

* Dans la mesure où le contrat relève de sa sphère d'activité ou de son unité budgétaire

TYPES DE CONTRAT	SIGNATAIRES AUTORISÉS				
CONTRATS LIÉS À LA RECHERCHE, L'ENSEIGNEMENT OU LA FORMATION (ART. 1.5.1(1))	Personne rectrice	Personne vice-rectrice	Personne cadre*	Autres signataires autorisés	Remarques
Contrats de transfert de fonds <i>Ententes interuniversitaires</i>	√	√	√	Personne agente de recherche	- Vérifier les exigences propres à chaque organisme subventionnaire
Contrats de cession de propriété intellectuelle (licence)	√	√	√		- La personne ou les personnes concernés, le cas échéant, doivent également intervenir au contrat ou signer un engagement
Offres de services	√	√	√	Personne chercheure ou personne chargée de projet	- Deux signataires requis Les offres de services doivent contenir la clause suivante : « La présente offre de services est faite aux fins de discussions seulement et ne liera les parties que lorsqu'une convention de service sera signée par les signataires dûment autorisés des deux parties. »
Contrats de formation continue					
0 à 50 000 \$	√	√	√		
50 001 \$ à 150 000 \$	√	√	√		-
150 001 \$ et plus	√	√			

* Dans la mesure où le contrat relève de sa sphère d'activité ou de son unité budgétaire

TYPES DE CONTRAT	SIGNATAIRES AUTORISÉS				
CONTRATS LIÉS À LA RECHERCHE, L'ENSEIGNEMENT OU LA FORMATION (ART. 1.5.1(1))	Personne rectrice	Personne vice-rectrice	Personne cadre*	Autres signataires autorisés	Remarques
<i>Contrats de bourse</i>					
0 à 50 000 \$	√	√	√		
50 001 \$ à 150 000 \$	√	√	√		
150 001 \$ et plus	√	√			
<i>Ententes cadre de stage</i>	√	√	√		
<i>Contrats individuels de stage</i>	√	√	√	- Responsable de stage - Personne agente de stage - Direction de programme - Coordination de programme - Personne en charge de la supervision pour l'UQAC	- La personne stagiaire doit intervenir au contrat
<i>Conventions de cotutelle de thèse</i>	√	√	√		- Les directions de thèse doivent intervenir au contrat - La personne étudiante concernée doit intervenir au contrat
<i>Ententes de collaboration</i> (extension programme, DEC-BAC, lettres d'intention, etc.)	√	√	√		- Deux signataires requis
<i>Ententes de collaboration et lettres d'intention internationales</i>	√	√	√		- Deux signataires requis

* Dans la mesure où le contrat relève de sa sphère d'activité ou de son unité budgétaire

TYPES DE CONTRAT	SIGNATAIRES AUTORISÉS				
CONTRATS DE NATURE OPÉRATIONNELLE (ART. 1.5.1(4))	Personne rectrice	Personne vice-rectrice	Personne cadre*	Autres signataires autorisés	Remarques
<i>Effets bancaires</i>				Référence : Article 2.4.5	
CONTRATS RELIÉS AUX RESSOURCES HUMAINES (ART. 1.5.1 (3)(4)(5))					
<i>Conventions collectives et protocoles de travail</i>					- Le Conseil d'administration détermine les signataires
<i>Contrats d'embauche</i> - Personnel - Personnes étudiantes	√	√	√	Responsables des unités budgétaires concernés	
Contrat de prêt de services	√	√	√		
<i>Lettres d'entente – avec impact financier</i>					
1 \$ à 50 000 \$	√	√	√		
50 001 \$ à 150 000 \$	√	√	√		
150 001 \$ et plus	√	√			
<i>Lettres d'entente – sans impact financier, mais <u>avec</u> modifications de la convention collective</i>		√	√		
<i>Lettres d'entente – sans impact financier et <u>sans</u> modifications de la convention collective et qui ne risque pas de créer de précédent</i>			√	Personne conseillère RH	- Deux signataires requis

* Dans la mesure où le contrat relève de sa sphère d'activité ou de son unité budgétaire

TYPES DE CONTRAT	SIGNATAIRES AUTORISÉS				
CONTRATS RELIÉS AUX APPROVISIONNEMENTS (ART. 1.5.1 (2))	Personne rectrice	Personne vice-rectrice	Personne cadre*	Autres signataires autorisés	Remarques
Code de conduite fournisseur		√	√		
Certificat d'utilisateur final et certificat d'utilisation finale (end-User/end-Use Certification)	√	√	√		- La personne responsable de la sécurité de la recherche doit être consultée
Approvisionnement, services ou construction					
0 à 50 000 \$	√	√	√	- Responsable de la gestion contractuelle ou personne chercheure	- Deux signataires requis
- 50 001 \$ à 150 000 \$	√	√	√		
- 150 001 \$ et plus	√	√			
Mandats de regroupement d'achat					
0 à 50 000 \$	√	√	√	- Responsable de la gestion contractuelle	
50 001 \$ à 150 000 \$	√	√	√		
150 001 \$ et plus	√	√	√		

* Dans la mesure où le contrat relève de sa sphère d'activité ou de son unité budgétaire

TYPES DE CONTRAT	SIGNATAIRES AUTORISÉS				
CONTRATS RELIÉS AUX APPROVISIONNEMENTS (ART. 1.5.1 (2))	Personne rectrice	Personne vice-rectrice	Personne cadre*	Autres signataires autorisés	Remarques
<i>Contrats de réservation d’hôtels, d’avion, de transport et d’hébergement</i>					
0 à 5000\$	√	√	√	- Responsable de la gestion contractuelle ou personnes acheteuses	
- 5 001\$ à 50 000 \$	√	√		- Responsable de la gestion contractuelle	- Deux signataires requis
- 50 001 \$ à 150 000 \$	√	√	√		
- 150 001 \$ et plus	√	√	√		
Avis d’adjudication					
0 à 50 000 \$	√	√	√	- Responsable de la gestion contractuelle	- Deux signataires requis
50 001 \$ à 150 000 \$	√	√	√		
150 001 \$ à 250 000 \$	√	√	√		

* Dans la mesure où le contrat relève de sa sphère d'activité ou de son unité budgétaire

TYPES DE CONTRAT	SIGNATAIRES AUTORISÉS				
CONTRATS RELIÉS AUX APPROVISIONNEMENTS (ART. 1.5.1 (2))	Personne rectrice	Personne vice-rectrice	Personne cadre*	Autres signataires autorisés	Remarques
<i>Ouvertures de comptes</i>	√	√	√	- Responsable de la gestion contractuelle ou personnes acheteuses	
<i>Factures commerciales pour envoi de colis à l'international</i>	√	√	√	- Responsable de la gestion contractuelle ou personnes acheteuses	- Deux signataires requis - La signature du responsable du colis est également requise
<i>Bordereaux d'expédition pour envois de colis</i>	√	√	√	- Responsable de la gestion contractuelle ou personnes acheteuses	
<i>Confirmation de transactions par carte de crédit</i>	√	√	√	- Responsable de la carte de crédit	
AUTRES CONTRATS (ART. 1.5.1(5))					
<i>Contrats de don</i>					-
0 à 50 000 \$	√	√	√		
50 001 \$ à 150 000 \$	√	√	√		
150 001 \$ et plus	√	√			

* Dans la mesure où le contrat relève de sa sphère d'activité ou de son unité budgétaire

TYPES DE CONTRAT	SIGNATAIRES AUTORISÉS				
AUTRES CONTRATS (ART. 1.5.1(5))	Personne rectrice	Personne vice-rectrice	Personne cadre*	Autres signataires autorisés	Remarques
<i>Contrats d'incorporation</i>	√	√			
<i>Baux</i>					
<i>0 à 50 000 \$</i>	√	√	√		
<i>50 001 \$ à 150 000 \$</i>	√	√	√		
<i>150 001 \$ et plus</i>	√	√			
<i>Contrats de licence informatique (voir exceptions article 1.5.1 (5))</i>					
<i>0 à 50 000 \$</i>	√	√	√		-
<i>50 001 \$ à 150 000 \$</i>	√	√	√		
<i>150 001 \$ à 250 000 \$</i>	√	√	√		
<i>Contrats de transaction, quittances, mainlevées</i>	√	√			

* Dans la mesure où le contrat relève de sa sphère d'activité ou de son unité budgétaire